

CHALAIS INFO

BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

NUMÉRO 10, MARS 2024

LÉGISLATURE 2021 – 2024



DANS CE NUMÉRO

- 3 Edito
- 4 PV de l'assemblée bourgeoisiale du 27 mars 2023
- 7 Infos pratiques
- 12 Comptes 2023 et budget 2024
- 16 Séparation des conseils
- 19 Inventaire patrimoine bâti de Réchy
- 20 Vie locale
- 22 Présentation de la société de gymnastique de Chalais



Assemblée primaire bourgeoise 2024

RENDEZ-VOUS LE 25 MARS

L'Assemblée primaire de la Bourgeoisie de Chalais est convoquée,
à la salle polyvalente de Chalais, le

lundi 25 mars 2024 à 19h00

Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 27 mars 2023
2. Comptes de l'exercice 2023
 - ◀ Présentation
 - ◀ Rapport du réviseur qualifié
 - ◀ Approbation
3. Budget 2024 et plan financier pluriannuel
 - ◀ Présentation
 - ◀ Approbation
4. Rapport de la Commission bourgeoise
5. Divers

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, lundi, mercredi et vendredi de 8h à 12h.

Les citoyens de Vercorin qui se rendent à l'Assemblée primaire pourront prendre gratuitement le téléphérique dès 18h00. Cette assemblée se terminera par la traditionnelle raclette.

BOURGEOISES ET BOURGEOIS



Le temps est venu de décider de l'organisation future que nous souhaitons pour l'administration des biens de notre bourgeoisie. A l'heure où j'écris ces lignes, la votation sur notre future Constitution cantonale n'a pas encore eu lieu. En cas d'acceptation, une séparation du conseil municipal et du conseil bourgeoisial ne sera plus un choix, mais une obligation. Dans le cas contraire, nous serons libres d'opter pour la voie du statu quo ou pour celle du changement.

Afin de vous présenter le scrutin auquel nous participerons en juin prochain, je partage cet édito avec le Président de la commission bourgeoisiale. Sur mandat du conseil municipal et comme annoncé lors des dernières assemblées primaires bourgeoisiales, la commission a travaillé à l'élaboration d'un argumentaire devant nous présenter les enjeux d'une séparation. L'organisation en place est source d'entente, d'harmonie et de synergies.

Une séparation permettrait à la bourgeoisie de se doter d'un conseil bourgeoisial, composé de bourgeoises et bourgeois, entièrement dévoué à la gestion des affaires bourgeoisiales.

Peu importe la voie choisie, nous souhaitons que le débat qui l'accompagne soit serein. Si nous devons le décider, nous divorcerons sans perte ni fracas. La séparation se fera à l'amiable dans un environnement garantissant le maintien des très bons rapports qui profitent aussi bien à notre bourgeoisie qu'à notre communauté. Si nous renouvelons nos vœux, nous poursuivrons cette relation avec le même souci de l'intérêt commun qui nous anime déjà.

A nous d'en discuter et, tout prochainement, d'en décider.

Bonne journée à vous toutes et tous.

Sylvie Masserey Anselin
◀ Votre Présidente



C'est avec un immense plaisir que je partage cet édito avec notre présidente. J'ai intégré la commission bourgeoisiale il y a maintenant 20 ans. Cela m'a permis de participer à différents projets avec les conseils qui se sont succédé.

Depuis le début de la législature actuelle, la commission a été de plus en plus impliquée dans la gestion des affaires bourgeoisiales. Les tâches confiées ainsi que la confiance établie nous ont donné l'impulsion nécessaire au projet de séparation des conseils.

Actuellement, le conseil municipal et bourgeoisial est composé de 5 personnes sous un seul conseil. La commission bourgeoisiale est disponible en cas de conflits d'intérêts. Avec cette séparation, notre bourgeoisie pourrait préserver activement ses intérêts et le nouveau conseil bourgeoisial assurerait la pérennité de notre patrimoine.

Lors des 2 dernières assemblées, les bourgeoises et bourgeois présents ont été informés de l'échéancier pour cette séparation. Depuis janvier, la récolte des signatures bat son plein. L'objectif est une votation en juin et l'élection d'un premier conseil bourgeoisial chalaisard à 5 membres pour janvier 2025.

Dans l'intervalle nous vous présentons en page 12 de ce Chalais Info, l'argumentaire qui pourra être débattu dans les prochains mois. Nous travaillons en ce moment sur la convention opérationnelle qui permettra de garder les synergies actuelles et accompagner en douceur cette séparation. Les grandes lignes de ce projet de convention vous seront présentées lors d'une séance d'information planifiée le mercredi 1er mai à 19h00 à la salle polyvalente de Vercorin. Nous nous réjouissons de vous y retrouver nombreux.

J'en profite pour remercier mes collègues pour leur excellente collaboration et me réjouis de vous rencontrer tout prochainement pour vous servir la traditionnelle raclette de l'assemblée primaire bourgeoisiale.

Fabien Perruchoud
◀ Président de la commission bourgeoisiale

Procès-verbal

ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 27 MARS 2023

Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN, Présidente, souhaite la bienvenue aux 52 personnes présentes et les remercie de leur participation.

La Présidente rappelle que la convocation a été portée à la connaissance des Bourgeoises et Bourgeois, dans les délais utiles, par l'intermédiaire du pilier public.

Cette invitation a ensuite été relayée par le Bulletin Officiel no 10 du 10 mars 2023 et le CHALAIS INFO no 7, distribué à tous les ménages de la commune.

Elle relève également la présence de M. Alain REICHENBACH, représentant de FIDAG SA, organe de révision agréé, qui doit obligatoirement délivrer le rapport sur le contrôle des comptes.

La Présidente propose la nomination de deux Bourgeois en qualité de scrutateurs, proposition acceptée sans opposition.

La Présidente donne lecture des points de l'ordre du jour de cette assemblée

1. **Approbation du protocole de l'Assemblée bourgeoisiale du 28 mars 2022**
2. **Comptes de l'exercice 2022**
 - Présentation
 - Rapport du réviseur qualifié
 - Approbation
3. **Budget 2023 et plan financier pluriannuel**
 - Présentation
 - Approbation
4. **Rapport de la Commission bourgeoisiale**
5. **Divers**

1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU 28 MARS 2022

Le protocole a été reproduit intégralement dans le CHALAIS INFO N° 7; il est approuvé sans remarque et la Présidente remercie la secrétaire communale pour la rédaction.

2. COMPTES DE L'EXERCICE 2022

Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN présente et commente tout d'abord les résultats globaux de l'exercice écoulé.

La Présidente passe en revue les rubriques comptables et apporte les précisions nécessaires à la bonne compréhension des chiffres présentés pour cette année 2022.

Au niveau des charges, les frais de conciergerie de la Maison bourgeoisiale de Chalais sont inférieurs de quelque CHF 2'500.- par rapport au budget. Les charges relatives à l'entretien des immeubles de la Bourgeoisie sont également inférieures au budget. L'écart le plus important concerne la Maison bourgeoisiale de Chalais avec environ CHF 9'500.-, écart expliqué par la non-réalisation d'un réseau WIFI devisé à CHF 7'500.-.

Une dépense de CHF 4'000.- figurait au budget 2022 pour l'entretien des pâturages, notamment pour le transport des moutons. En fait, nous avons pu conclure un contrat de bail à ferme pour l'alpage Sigeroulaz-Les Evouettes jusqu'en 2027. Cette solution a l'avantage de n'occasionner aucun frais pour la Bourgeoisie et de lui ramener une location annuelle de CHF 320.-.

La rencontre bisannuelle des Bourgeois a de nouveau pu se tenir, notamment en partie sur le site rénové de Sigeroulaz, à la plus grande satisfaction de ceux-ci. Il est à noter que cette position est également inférieure au montant qui était budgété.

Fonctionnement	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Comptes 2020
Recettes	200'381.75	199'000.--	183'539.96	174'334.45
Dépenses	109'318.26	135'000.--	129'261.30	100'260.35
Marge d'autofinancement	91'063.49	64'000.--	54'278.66	74'074.10
Amortissements comptables	27'000.--	27'000.--	37'000.--	41'000.--
Investissements nets	--	--	--	--
Perte (-) / Bénéfice net (+)	(+) 64'063.49	(+) 37'000.--	(+) 17'278.66	(+) 33'074.10
Fortune	1'150'575.93		1'086'512.44	1'069'233.78

Le dernier écart significatif qui mérite d'être commenté est celui relatif à la vigne de la Bourgeoisie. Un montant de CHF 5'000.- avait été porté au budget pour une étude pour une route d'accès à cette vigne. Dans les faits, rien n'a été entrepris en 2022. Cette vigne continue à être mise à disposition gratuitement contre bons soins et le produit de quelques CHF 500.- concerne la dissolution de provisions pour des frais d'irrigation des exercices antérieurs.

Pour les recettes, la Présidente relève qu'il n'y a pas d'écarts significatifs par rapport au budget. Les principales recettes sont les droits de superficies et locations, inchangés par rapport à l'exercice 2021, ainsi que la location du site de Sigeroulaz à TéléVercorin SA pour un montant annuel de CHF 50'000.-.

Le bilan au 31.12.2022 ne requiert pas de commentaire particulier.

En définitive, l'exercice clôt avec un bénéfice de CHF 64'063.49 qui porte la fortune de la Bourgeoisie de Chalais à un total de CHF 1'150'575.93.

Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN donne la parole à M. Alain REICHENBACH de la fiduciaire FIDAG SA pour la lecture du rapport de vérification des comptes 2022. Ce dernier confirme que les comptes sont conformes aux prescriptions légales et recommande l'approbation des comptes annuels, tels que présentés.

Il n'y a pas de question et les Bourgeoises et Bourgeois passent à l'approbation formelle des comptes de l'exercice écoulé.

Au vote à main levée, l'Assemblée approuve les comptes 2022 à l'unanimité.

3. BUDGET 2023 ET PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

Comme pour les comptes 2022, Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN présente les résultats globaux du budget.

Elle commente, dans le détail, les différentes rubriques. Il s'agit d'un budget de fonctionnement standard qui ne comporte pas d'éléments particuliers à relever par rapport aux budget et comptes de l'exercice 2022.

En terme d'investissement, il est prévu un montant de CHF 37'000.- pour l'éclairage et des adaptations de la Maison bourgeoise de Chalais, de manière à pouvoir accueillir des réunions avec des moyens techniques correspondants aux standards d'aujourd'hui.

Au vote à main levée, l'Assemblée approuve le budget 2023, à l'unanimité.

Le plan financier pluriannuel 2024-2027 est communiqué.

Une phase de consolidation et de pérennisation des finances de la Bourgeoisie est prévue en optimisant ses revenus issus des droits de superficie et locations et en diminuant l'endettement.

4. RAPPORT DE LA COMMISSION BOURGEOISIALE

Fabien PERRUCHOUD, Président de la Commission bourgeoise, présente le rapport annuel et soulève les points suivants :

Naturalisations

En 2022 la Commission bourgeoise a auditionné deux personnes et uniquement un dossier est en cours à ce jour.

Fonctionnement	Budget 2023	Budget 2022	Budget 2021	Budget 2020
Recettes	199'000.--	199'000.--	218'500.--	187'000.--
Dépenses	123'500.--	135'000.--	134'500.--	139'000.--
Marge d'autofinancement	75'500.--	64'000.--	84'000.--	48'000.--
Amortissements comptables	28'000.--	27'000.--	37'000.--	41'100.--
Perte (-) / Bénéfice net (+)	(+) 47'500.--	(+) 37'000.--	(+) 47'000.--	(+) 6'900.--
Investissements	2023			
	37'000.-			

Sigeroulaz

Comme déjà relevé lors de la présentation du budget, la sortie des Bourgeois s'est déroulée le dimanche 11 septembre 2022. Elle a réuni 110 adultes et 13 enfants. L'apéritif a été servi à l'étable de Sigeroulaz, apéritif suivi du repas au Crêt du Midi. Fabien PERRUCHOUD remercie TéléVercorin SA pour l'organisation et pour la gratuité du trajet en télécabine. La prochaine sortie des Bourgeois se déroulera en 2024.

Un contrat de bail à ferme pour le pâturage de l'Alpage de Sigeroulaz a été conclu avec M. JEANNERAT pour une durée de 6 ans avec un fermage annuel de CHF 320.-. Cette solution donne satisfaction même s'il a fallu gérer quelques problèmes de cohabitation entre les promeneurs et les chiens de protection du troupeau. Un accent sera mis sur l'information donnée aux promeneurs dès la prochaine saison d'été.

Vigne bourgeoisiale

Le contrat avec M. TOVERLANI a été reconduit. La Commission bourgeoisiale a planché durant l'année 2022 sur l'accès et une rénovation partielle ou complète de cette vigne de 3'000 m2 située sur la Commune de Crans-Montana. Il apparaît que ces coûts seraient trop importants.

La volonté de la Commune et de la Bourgeoisie est de pouvoir disposer de leur propre vin pour les réceptions. Afin de pouvoir trouver un partenariat avec un viticulteur local, il faut pouvoir mettre à disposition une vigne accessible avec un encépagement de qualité. A cette fin, la Commission bourgeoisiale cherche à faire l'acquisition d'une vigne de taille moyenne sur la Commune de Chalais et un appel est lancé aux Bourgeois présents.

Conseil communal et bourgeoisial séparé

En 2022, la Commission bourgeoisiale a obtenu l'accord du Conseil municipal pour la séparation des Conseils. Après discussion avec le Canton, le nouvel échéancier, notamment dicté par le renouvellement des autorités communales en 2024, est le suivant :

2023 :

- Préparation de l'argumentaire par la Commission bourgeoisiale
- Recherche des 1/5 de signatures des Citoyennes et Citoyens (Bourgeoises et Bourgeois) habilités à voter (établis dans la Commune de Chalais et majeurs)

2024 :

- Dépôt de la demande de la Commission bourgeoisiale au Conseil municipal avec choix du nombre de membres du futur Conseil bourgeoisial.
- Présentation de l'argumentaire aux Bourgeois lors de l'Assemblée de mars.
- Préparation de la votation par le Conseil municipal avant le 20 juin.
- En cas d'acceptation, préparation de l'élection au Conseil bourgeoisial.
- Election en même temps que les élections communales en octobre.

2025 :

- Lancement du Conseil bourgeoisial au 1er janvier.

Maison Bourgeoisiale

La Commission bourgeoisiale rappelle qu'il est possible de louer les Maisons Bourgeoisiales de Chalais et Vercorin. La location est gratuite pour les sociétés locales et s'élève à CHF 50.- pour un usage privé.

Le Président de la Commission bourgeoisiale se réjouit de pouvoir servir une bonne raclette avec ses collègues aux personnes présentes à la fin de l'Assemblée. Il remercie également ses collègues de la Commission bourgeoisiale pour leur travail et engagement.

5. DIVERS

Néant.

Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN clôt officiellement l'assemblée à 19h55, elle se réjouit de partager la traditionnelle raclette avec l'Assemblée et remercie la Commission bourgeoisiale pour l'organisation.

◀ La Présidente:
Sylvie MASSEREY ANSELIN

◀ Le Secrétaire suppléant:
Nicolas DERIVAZ

Soirée d'information et de discussions sur le thème de la mobilité

JEUDI 18 AVRIL 2024 À 19H30 AU KABARET À CHALAIS

A cette occasion, la Commission Mobilité & Environnement aura le plaisir de partager avec vous ses travaux et ses réflexions liés à la mobilité sur la Commune de Chalais.

Présentation des objectifs de la Commission :

- Étudier le réseau routier, le stationnement et les conflits d'usagers afin de révéler les enjeux stratégiques.
- Déterminer les projets prioritaires.

Présentation d'un concept global de gestion des vitesses dans les villages de plaine par le bureau d'Ingénieurs Transportplan SA.

- Ce concept est proposé à la suite de différentes études et analyses ; hiérarchie et fonctions des axes routiers, conditions de sécurité, contrôles des vitesses pratiquées.



Saisissez l'occasion de venir vous informer et échanger autour de cette thématique avec les membres du Conseil municipal, les membres de la Commission Mobilité & Environnement et Monsieur Lucas Rossini, Ingénieur EPFL, directeur du bureau Transportplan SA.

Au plaisir de vous retrouver à cette occasion !

◀ Valérie SAVIOZ, Conseillère municipale

Route cantonale RC 626 Itravers - Vercorin INFORMATION

La route cantonale RC 626 reliant Itravers à Vercorin est fermée depuis le 11 décembre 2023.

Cette situation est la conséquence de multiples glissements spontanés développés dans le versant en amont de la RC (T1 à T5) et qui ont engendré des coulées de boue entre le 11 et le 13 décembre 2023. Des niches d'arrachement sont présentes en aval de la RC au niveau des niches T1, T2 et T4/T5. Certains évènements se sont produits dans des zones présentant des indices de glissements anciens. L'ensemble du versant est indiqué en glissement selon la carte géologique. Des drainages ont été réalisés dans la Forêt du Ban dans les années 2000. Des relevés des niches par drone ont été effectués les 14 et 19.12.2023. Les niches T2 et T3 présentent une forte évolution. Le versant situé entre les niches T2 et T3 a glissé et de nouvelles niches se sont formées en amont du versant. Des fissures de traction sont notamment apparues en arrière d'un bâtiment.

Conscients que vous êtes nombreux à vous inquiéter de la situation et des conséquences des intempéries de décembre 2023 sur la route cantonale no 626 reliant Itravers à Vercorin, nous vous transmettons ci-après les dernières informations communiquées par le service cantonal de la mobilité du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement.

Le 30 janvier dernier, une rencontre s'est tenue avec la participation du service de la mobilité, du service des dangers naturels, de la commune de Chalais et des bureaux Géoval Ingénieurs-Géologues SA et Nivalp SA.

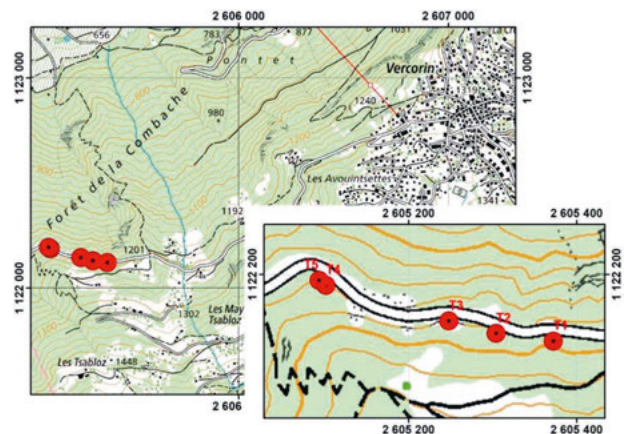


Figure 20 : Plan de situation du secteur Les Tsaloz

Lors de cette rencontre, il a été demandé aux différents bureaux d'établir dans les meilleurs délais un avant-projet de remise en état du tronçon de route compris entre la Rèche et Vercorin s/Chalais accompagné d'un devis estimatif. Cet avant-projet exige des investigations multiples notamment dépendantes des conditions météorologiques.

L'ouverture à la circulation dudit tronçon n'est pas envisageable à court terme ; l'avant-projet de remise en état et le devis estimatif l'accompagnant dicteront le calendrier.

Concernant le tronçon de route compris entre Itravers et la Rèche s/Grône, il requiert certains travaux de minage et clouage de blocs distincts qui seront prochainement entrepris par le service de la mobilité ; il sera ouvert à la circulation au plus tard en avril prochain sous réserve de conditions météorologiques favorables. De ce fait, l'accès au val de Réchy via Itravers sera possible dès cette date.

POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT D'UN CHAUFFAGE À DISTANCE (CAD) DANS LE VILLAGE DE VERCORIN

La commune de Chalais souhaite proposer à ses habitants une solution de chauffage alternative au réseau de gaz ou aux installations devant être remplacées / assainies prochainement. Dans ce contexte, elle a mandaté la HES-SO Valais/Wallis pour étudier **le potentiel de développement d'un réseau de chauffage à distance alimenté au bois dans le village de Vercorin**. Ce type de réseau se prête particulièrement bien aux villages de montagne où les solutions de pompes à chaleur sont moins efficaces et où les restrictions de densité de micro-particules sont plus faibles. C'est pour ces raisons que le village de Vercorin a été choisi comme premier site d'étude.

Le chauffage à distance, en plus d'offrir une source énergétique **locale et renouvelable**, a beaucoup d'avantages. Il est facile d'entretien, permet de garantir une sécurité d'approvisionnement renforcée et d'assurer une meilleure stabilité des prix. Il limite le nombre d'installations productrices de chaleur, ainsi que le nombre de cheminées et leurs émissions de polluants et de CO₂. Pour les bâtiments reliés, c'est un gain de place, car le dispositif d'échange de chaleur est peu encombrant. De plus, il y a moins de risque d'accidents et de pollution des eaux et du sol qu'avec les réseaux de gaz et les citernes à mazout.

DEUX SOLUTIONS DE PRODUCTION DE CHALEUR :

Le chauffage à distance distribue son énergie à l'aide d'un « réseau de chaleur » (voir schéma page suivante).

Un tel réseau peut être alimenté par une usine d'incinération des ordures ménagères, une grande chaudière à bois, par gazéification de bois, etc. Dans le cas de Vercorin, deux solutions de production de chaleur sont étudiées :

Pellets ou plaquettes : Les plaquettes forestières sont le résultat du broyage de branches ou de troncs d'arbre en petits morceaux. Ces derniers sont incinérés afin de libérer de l'énergie sous forme de chaleur. Ce type de production présente l'avantage d'être facile à produire et permet de valoriser du bois dont la qualité ne permet pas nécessairement d'autres utilisations.

Les pellets sont de petits granulés conçus à partir de sciure ou de sous-produits du bois et comprimés sous la forme de petit cylindre. Ils nécessitent plus de transformation mais présentent l'avantage d'être plus denses en énergie.

Gazéification de bois : La gazéification de bois est un procédé de combustion à très haute température et en condition de quasi anaérobie (sans oxygène) permettant de produire du gaz à partir du bois. Ce gaz peut ensuite servir à alimenter un système de « couplage chaleur-force » permettant de produire à la fois de l'électricité et de la chaleur. Ce procédé, bien que plus complexe, présente des rendements très intéressants et réduit grandement les pollutions par microparticules. Cette solution permet égale-

ment de produire un ruban d'énergie électrique précieux en hiver et d'assurer une meilleure autosuffisance du quartier.

Cette électricité pourrait également servir à assurer l'alimentation en électricité du PRU (point de rencontre d'urgence) du village en cas de black-out.

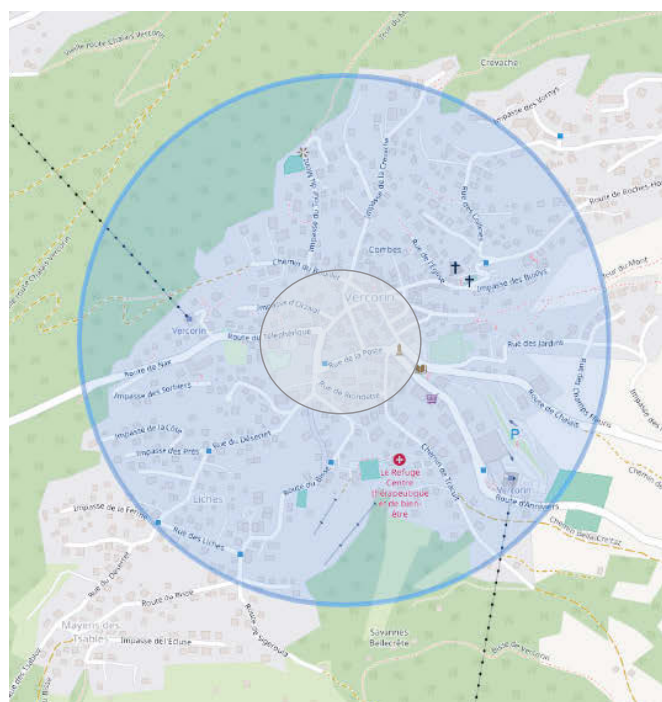
Zone concernée :

L'emplacement imaginé pour la chaudière n'a pas encore été défini, mais il devrait se situer dans la zone grisée de la figure ci-contre. Plusieurs scénarios de réseau de distribution ont été simulés pour plusieurs dimensions de réseaux différents :

100m de rayon (env. 10 bâtiments)

200m de rayon (env. 40 bâtiments)

300m de rayon (env. 70 bâtiments)



Zone approximative du cas d'étude (env. 500m depuis l'emplacement de la chaufferie).

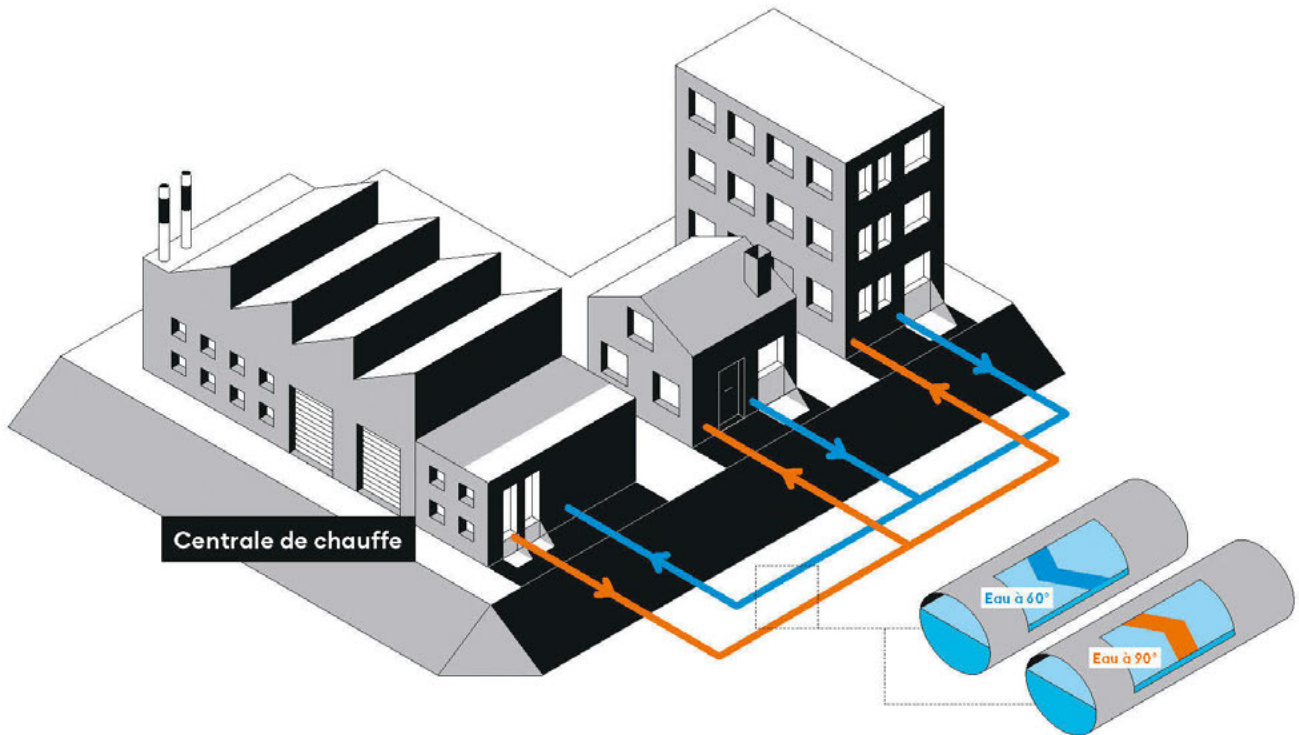


Schéma de principe d'un réseau de CAD. Source : Ville de Sion

En fonction de la zone choisie, un réseau d'une longueur de 400m à 3'000m pourrait être construit, avec une puissance raccordée allant jusqu'à 2400kW.

Pour qu'un réseau de chauffage à distance soit intéressant d'un point de vue économique, il est nécessaire d'avoir une densité énergétique suffisante. Cela permet d'assurer une certaine quantité de consommation et de justifier le développement et le raccordement de nouveaux consommateurs.

Le centre du village de Vercorin présente une densité de bâtiment intéressante pour réaliser un chauffage à distance, mais son extension est limitée par la densité énergétique au fur et à mesure que le rayon augmente. Le «petit tracé», correspondant à une distance d'environ 100m, aurait une densité énergétique déjà suffisante pour justifier la création d'un chauffage à distance.

En revanche, pour un tracé plus grand (200m ou 300m de rayon), il est nécessaire de faire des hypothèses de raccordement et d'estimer le nombre de citoyens intéressés à se raccorder.

En vue de définir des zones potentielles pour la construction d'un chauffage à distance et ainsi répondre aux futurs besoins des propriétaires, la commune et la HES-SO ont besoin de votre aide.

Si votre maison se trouve dans la zone bleue dessinée sur la page précédente, nous vous serions très reconnaissants si vous pouviez répondre à un petit questionnaire (temps estimé : 2 minutes), en scannant le code QR ci-dessous.

Un grand merci pour votre soutien!

SCAN ME



BUDGET PARTICIPATIF APPEL À PROJET

DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 2022 UNE COMMISSION COMMUNALE «**INSTITUTION ET POPULATION**» A ÉTÉ INSTITUÉE AFIN DE RÉFLÉCHIR À DES PROPOSITIONS D'UTILISATION DU FONDS DONATION. DANS LE CADRE DE SES TRAVAUX, CETTE COMMISSION A PROPOSÉ D'AVOIR RECOURS À UN BUDGET PARTICIPATIF POUR UNE UTILISATION PARTIELLE DE CE FONDS.



De quoi s'agit-il ?

Le budget participatif est un mécanisme démocratique qui vise à conférer aux citoyens un rôle actif dans la gestion des ressources budgétaires, en particulier au niveau local. Il repose sur le principe fondamental de la participation citoyenne à la prise de décision en matière d'allocation des fonds publics.

COMMENT PARTICIPER

LE PROCESSUS DU BUDGET PARTICIPATIF PROPOSÉ PAR LA COMMUNE SE DÉROULE EN PLUSIEURS ÉTAPES :

Collecte de propositions (idées de projets)

Tout d'abord, les citoyens sont invités à soumettre des propositions de projets visant à améliorer/développer le bien-vivre ensemble au sein de notre communauté. Ces propositions peuvent couvrir un large éventail de domaines, des infrastructures aux liens sociaux en passant par la culture et l'environnement.

Évaluation des propositions

Les propositions sont ensuite examinées et évaluées par les membres de la Commission Institution et Population afin d'en vérifier la conformité avec le règlement et leur faisabilité.

Vote public

Les projets sélectionnés sont ensuite soumis au vote de la population. Les citoyens ont la possibilité de choisir le ou les projets (maximum 3) qui, à leurs yeux, sont les plus intéressants pour la communauté.

Répartition de l'argent

Le ou les projets choisis reçoivent tout ou partie du budget annuel participatif.

Mise en œuvre

Une fois le ou les projets lancés, un suivi régulier est effectué pour garantir que les ressources soient utilisées conformément aux objectifs fixés.

BUDGET PARTICIPATIF

Participer, décider, réaliser !



Le règlement du budget participatif et les informations pratiques se trouvent :

En scannant le code QR

Sur le site de la commune www.chalais.ch

Sur demande au secrétariat du bureau communal

Le délai de dépôt des dossiers est fixé au 30 avril 2024

Le lancement du vote sera annoncé par le Chalais Info de juin 2024

Bourgeoisie de Chalais – Rapport des comptes 2023

COMPTES 2023 ET BUDGET 2024

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2023

Nous pouvons affirmer que l'exercice 2023 de la Bourgeoisie de Chalais n'a pas connu d'événements particuliers qui ont impacté de manière significative les comptes. La marge d'autofinancement de l'exercice se monte à CHF 75'091.25 pour une marge budgétée à CHF 75'500.-. Le résultat final est de CHF 52'101.65 pour un résultat budgété de CHF 47'500.-, la différence s'explique presque exclusivement par la dissolution du Fonds forestier en l'intégrant au résultat de l'exercice 2023 pour un montant de CHF 4'609.40. Nous reviendrons en détail sur cette opération ultérieurement.

Les principaux écarts, peu nombreux, entre le budget 2023 et les comptes sont expliqués ci-dessous et concernent les rubriques suivantes :

- **Impôts** – Les charges effectives 2023 sont supérieures de quelques CHF 9'900.- au budget. L'exercice 2023 a enregistré les taxations ordinaires des périodes fiscales 2021 et 2022. Il est à noter également que les valeurs fiscales de Sigeroulaz ont été mises à jour suite à la rénovation du site. Les provisions d'impôts 2023 ont été calculées sur la base de la taxation 2022.
 - **Amortissement du patrimoine financier** – Les amortissements du patrimoine financier sont supérieurs de CHF 9'000.- au budget. Les amortissements ont été faits de manière ordinaire selon les taux pratiqués depuis ces derniers exercices à l'exception du poste mobilier du restaurant de Sigeroulaz. Cette position figurait encore au bilan pour un montant de CHF 12'000.- et a été intégralement amortie sur l'exercice sous revue.
 - **Frais récupérés et intérêts de retard** – Cette rubrique a totalisé un produit de CHF 6'831.35 alors que le budget était inexistant. Il y a eu deux rentrées, une sous forme de participation au résultat du Triage forestier du Vallon ainsi qu'un revenu de placement de liquidités à court terme. En effet, la Bourgeoisie bénéficiant de liquidités supérieures à son besoin de fonds de roulement et avec la fin des intérêts négatifs, un placement à terme de CHF 500'000.- a été conclu auprès de la Banque Raiffeisen Sierre et Région.
 - **Prélèvement sur Fonds forestier** – Depuis le 01.01.2023, l'Etat du Valais a levé l'obligation de maintenir les Fonds forestiers et décidé que ces montants revenaient intégralement aux entités que sont les Communes ou les Bourgeoisies. La conséquence comptable était que ces fonds devaient dorénavant être intégrés aux fonds propres. Vu le montant modeste du fonds de la Bourgeoisie de Chalais, CHF 4'609.40 sans mouvements depuis plusieurs années, la décision a été prise de le dissoudre sur l'exercice 2023 en l'intégrant au résultat et par conséquent à la fortune nette.
- Pour ce qui est du bilan, il s'agit de relever les points suivants :
- **Banque Raiffeisen** – Les liquidités au 31 décembre 2023 sont en diminution de CHF 371'369.25 par rapport au 31 décembre 2022. Cette diminution significative s'explique par le placement à terme de CHF 500'000.- à 6 mois auprès de la Banque Raiffeisen.
 - **Débiteurs** – Le montant de CHF 2'120.- figurant au bilan au 31.12.2023 concerne deux débiteurs dont Swissgrid SA pour un montant de CHF 1'800.-. On peut considérer qu'il n'y a pas de risque sur débiteurs au 31.12.2023.
 - **Placements financiers à court terme** – Comme expliqué ci-dessus pour les liquidités, il s'agit du placement à terme auprès de la Banque Raiffeisen de Sierre et Région.
 - **Actifs transitoires** – Le montant est constitué d'impôts payés en avance et des intérêts courus sur le placement à court terme auprès de la Banque Raiffeisen.
 - **Immobilisations corporelles PF** – Cette rubrique totalise un montant de CHF 1'348'541.- à la suite des amortissements économiques pratiqués en 2023, dont l'amortissement de CHF 12'000.- sur le mobilier de Sigeroulaz.
 - **Investissements propres** – Un investissement de CHF 27'599.- pour un budget de CHF 37'000.- a été consenti en 2023 pour la Maison bourgeoise de Chalais. Cet investissement a notamment permis d'améliorer l'éclairage de la Maison bourgeoise. Après les amortissements de l'exercice, cette rubrique se monte à CHF 362'601.- au 31.12.2023.

- **Créanciers** – Les créanciers au 31.12.2023 s'élèvent à CHF 51'574.05. Les créanciers de la Bourgeoisie à cette date sont au nombre de 4 dont la Commune de Chalais et l'Etat du Valais.
- **Passifs transitoires** – Cette position d'un montant de CHF 6'885.- est composée de provisions d'impôts ainsi que des honoraires de l'organe de révision.
- **Dettes à long terme** – L'emprunt auprès de la Banque Raiffeisen est amorti annuellement de CHF 20'000.-.
- **Fonds forestier** – Comme déjà mentionné dans les commentaires sur le résultat de l'exercice, cette position a été dissoute en 2023 par intégration au résultat et à la fortune nette de la Bourgeoisie.
- **Frais récupérés et intérêts de retard** – Un modeste montant de CHF 3'300.- a été budgété en 2024 pour le rendement des liquidités.
- **Droits de superficie et locations** – Ce point constitue la principale source de revenus de la Bourgeoisie. Aucune modification ne devrait intervenir en 2024 sur cette position et le montant budgété est de CHF 168'000.-, ce qui est légèrement inférieur au résultat effectif 2023. Le résultat 2023 a enregistré un revenu de CHF 1'800.- selon convention, échue au 31.12.2023, pour des travaux de Swissgrid SA.

Les charges prévues s'élèvent à CHF 152'800.- et les revenus à CHF 202'300.-. Il en résulte une marge d'autofinancement de CHF 49'500.-. Après avoir procédé aux amortissements ordinaires de CHF 24'500.-, l'exercice 2024 devrait se boucler avec un bénéfice de CHF 25'000.- et la fortune au 31 décembre 2024 devrait avoisiner les CHF 1'227'678.-.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024

Le budget de fonctionnement a été établi sur la base des comptes 2023 et des éléments connus relatifs à l'exercice 2024. Seules les rubriques suivantes méritent d'être commentées :

- **Réceptions** – Cette rubrique a été revue largement à la hausse par rapport à 2023 avec un montant de CHF 20'000.-. Ce montant s'explique principalement par les animations qui sont prévues dans le cadre de la journée nationale des Bourgeoisies qui se déroulera en date du 14.09.2024. Votre Commission bourgeoise est en train de préparer cet événement et une information détaillée vous parviendra en temps opportun.
- **Comptabilité et frais administratifs** – Le budget 2024, en hausse de CHF 20'000.-, par rapport à 2023 doit permettre de changer le logiciel comptable de la Bourgeoisie en migrant sur Abacus, de manière à fonctionner sur le même système que la Commune. Un montant a également été prévu pour couvrir le processus de consultation populaire pour la séparation des Conseils bourgeoisiaux et municipaux.
- **Amortissements** – Les amortissements planifiés du patrimoine financier sont de CHF 5'000.- et ceux du patrimoine administratif de CHF 3'500.- inférieurs à ceux de 2023.

BUDGET D'INVESTISSEMENTS 2024

Aucun investissement n'est planifié en 2024.

PLAN FINANCIER 2025-2028

Comme déjà mentionné ces dernières années, la Bourgeoisie devrait connaître une période de consolidation grâce à ses revenus tirés des droits de superficie et locations. A ce jour, aucun investissement d'importance n'est planifié pour la période 2025-2028. De plus, l'année 2024 sera une année charnière quant au fonctionnement futur de la Bourgeoisie de Chalais avec les scrutins populaires à venir sur la nouvelle Constitution cantonale et la séparation éventuelle des Conseils bourgeoisiaux et municipaux. Dans le respect de la volonté populaire, les personnes en charge des affaires bourgeoises définiront les priorités pour les années à venir.

◀ Nicolas DERIVAZ

◀ Sylvie MASSEREY ANSELIN

Comptes

BOURGEOISIE DE CHALAIS

	COMPTE	COMPTE	BUDGET	COMPTE	BUDGET
	2023	2022	2023	2022	2024
022.3	CHARGES ADMINISTRATION GENERALE PERSONNEL				
022.3010.00	Conciergerie maison bourgeoisiale Chalais	5'455.75	7'000.00	4'848.20	7'000.00
022.3050.00	Charges sociales	1'117.90	500.00	186.85	500.00
		6'573.65	7'500.00	5'035.05	7'500.00
	BIENS ET SERVICES				
022.3144.02	Charges des immeubles	724.97	2'000.00	1'188.65	1'000.00
022.3144.00	Charges maison bourgeoisiale Chalais	15'272.73	17'000.00	8'544.75	9'500.00
022.3144.01	Charges maison bourgeoisiale Vercorin	1'840.39	3'000.00	1'840.40	2'500.00
022.3160.01	Entretien et surveillance des forêts	0.00	2'000.00	0.00	1'000.00
022.3160.00	Entretien et surveillance des pâturages	0.00	0.00	0.00	0.00
022.3170.00	Réceptions	407.35	1'500.00	8'194.45	20'000.00
022.3130.00	Vin	0.00	1'000.00	-528.60	1'000.00
022.3130.01	Dons et cotisations	1'050.00	1'000.00	450.00	500.00
022.3132.00	Comptabilité et frais administratifs	10'239.25	10'500.00	11'693.10	30'500.00
022.3137.00-01	Impôts	21'887.80	12'000.00	12'710.00	22'500.00
		51'422.49	50'000.00	44'092.75	88'500.00
963.3	CHARGES PATRIMOINE FINANCIER IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER				
961.3401.00	Intérêts des dettes	4'775.70	5'000.00	4'903.46	4'800.00
963.3439.00	Charges bâtiments de Sigeroulaz	13'951.71	14'000.00	5'668.40	10'000.00
963.3440.40	Amortissement patrimoine financier	56'000.00	47'000.00	49'618.60	42'000.00
963.3181.00	Pertes s/débiteurs patrimoine financier	0.00	0.00	0.00	0.00
		74'727.41	66'000.00	60'190.46	56'800.00
	TOTAL DES DEPENSES	132'723.55	123'500.00	109'318.26	152'800.00
022.4	REVENUS ADMINISTRATION GENERALE REVENU DES BIENS				
022.4250.00	Vente de vin	30.50	0.00	210.00	0.00
022.4470.00	Location maison bourgeoisiale Chalais	400.00	200.00	300.00	200.00
022.4470.01	Location maison bourgeoisiale Vercorin	30'500.00	30'500.00	30'500.00	30'500.00
022.4470.02	Location alpages et pâturages	320.00	300.00	320.00	300.00
		31'250.50	31'000.00	31'330.00	31'000.00
	CONTRIBUTIONS				
	Agrégation de nouveaux bourgeois	0.00	0.00	0.00	0.00
		0.00	0.00	0.00	0.00
963.4	REVENUS PATRIMOINE FINANCIER IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER				
961.4401.00	Frais récupérés - intérêts retard	6'831.35	0.00	1'118.80	3'300.00
963.4430.00	Location bâtiment de Sigeroulaz	50'000.00	50'000.00	50'000.00	50'000.00
963.4430.01	Droits de superficie et locations	119'732.95	118'000.00	117'932.95	118'000.00
963.4430.02	Gain comptable patrimoine financier	0.00	0.00	0.00	0.00
		176'564.30	168'000.00	169'051.75	171'300.00
	TOTAL DES REVENUS	207'814.80	199'000.00	200'381.75	202'300.00
	MARGE D'AUTOFINANCEMENT	75'091.25	75'500.00	91'063.49	49'500.00
022.3	AMORTISSEMENT/FINANCEMENTS SPECIAUX				
022.3300.40	Amortissement patrimoine administratif	27'599.00	28'000.00	27'000.00	24'500.00
022.4500.00	Prélèvement sur Fonds forestier	-4'609.40	0.00	0.00	0.00
		22'989.60	28'000.00	27'000.00	24'500.00
	RESULTAT DE L'EXERCICE	52'101.65	47'500.00	64'063.49	25'000.00

Bilan

ACTIF		2023	2022
100	DISPONIBLE ET COURT TERME		
1002.00	Banque Raiffeisen	91'269.63	462'638.88
		91'269.63	462'638.88
101	AVOIRS		
1010.00	Débiteurs	2'120.00	50'320.00
1019.00	AFC - Impôts anticipés à récupérer	0.00	0.00
		2'120.00	50'320.00
102	PLACEMENTS FINANCIERS A COURT TERME		
1022.00	Raiffeisen Placement à terme 6 mois	500'000.00	0.00
		500'000.00	0.00
104	ACTIFS TRANSITOIRES		
1041.00	Actifs transitoires	9'104.00	0.00
		9'104.00	0.00
107	PLACEMENTS		
1070.00	Titres	1.00	1.00
		1.00	1.00
108	IMMOBILISATIONS CORPORELLES PF		
1080.00	Terrains	301'541.00	301'541.00
1084.00	Bâtiments de Sigeroulaz	1'047'000.00	1'091'000.00
1086.00	Mobilier	0.00	12'000.00
		1'348'541.00	1'404'541.00
	Total 100-101-104-107-108	1'951'035.63	1'917'500.88
140	INVESTISSEMENTS PROPRES		
1405.00	Alpages et pâturages	1.00	1.00
1404.00	Maison bourgeoisiale de Chalais	94'000.00	75'000.00
1404.01	Maison bourgeoisiale de Vercorin	211'000.00	230'000.00
1405.01	Forêts	57'600.00	57'600.00
	Total 140	362'601.00	362'601.00
	TOTAL DE L'ACTIF	2'313'636.63	2'280'101.88
PASSIF		2023	2022
200	DETTES A COURT TERME		
2000.00	Créanciers	51'574.05	10'371.55
2063.00	Dettes bancaires à court terme	20'000.00	20'000.00
		71'574.05	30'371.55
204	PASSIFS TRANSITOIRES		
2041.00	Passifs transitoires	6'885.00	11'545.00
		6'885.00	11'545.00
206	DETTES A LONG TERME		
2063.00	Raiffeisen - Prêt 236.046.226.6	820'000.00	840'000.00
		820'000.00	840'000.00
206	ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES		
2064.00	Prêt communal pour MB Vercorin	211'500.00	242'000.00
		211'500.00	242'000.00
208	PROVISIONS		
2089.00	Provisions pour pertes sur débiteurs	1'000.00	1'000.00
		1'000.00	1'000.00
209	FINANCEMENTS SPECIAUX		
2091.00	Fonds forestier	0.00	4'609.40
		0.00	4'609.40
299	FORTUNE		
2999.00	Fortune nette au 1er janvier	1'150'575.93	1'086'512.44
2990.00	Variation de fortune	52'101.65	64'063.49
		1'202'677.58	1'150'575.93
	TOTAL DU PASSIF	2'313'636.63	2'280'101.88

BOURGEOISIE DE CHALAIS

VERS UNE SÉPARATION DES CONSEILS ?

La Bourgeoisie, qu'est-ce que cela représente ?

● DES TERRAINS

677 hectares de bois et forêts, 8 hectares de taillis et 4,6 hectares d'éboulis, gravières et rochers ;

4,8 hectares de routes et chemins et 2 hectares de places et autres revêtements durs ;

3000 m² de surface viticole et 7 hectares de terrains divers dont 4 environ sont loués sous forme de droits de superficie qui font l'objet d'une location forfaitaire.

● DES BÂTIMENTS

La maison bourgeoise de Chalais, rénovée en 1990 et qui est une ancienne école. Elle compte 2 salles disponibles à la location, la Régalée et la Marena.

La maison bourgeoise de Vercorin, qui est aussi une ancienne école entièrement rénovée offrant 2 salles disponibles à la location, le Bûcher et la Grande Salle.

Ces salles sont mises gratuitement à disposition de toutes les sociétés de la commune et contre rémunération pour tout autre utilisateur.

Les maisons disposent toutes deux d'une salle privée qui accueille ponctuellement les séances des autorités communales et d'autres réceptions et événements officiels.

Sur les hauteurs de Vercorin, les **cabanes de Lardebran** et de **Santa Maria** sont également propriété de la Bourgeoisie. Autrefois en mauvais état, elles ont été rénovées par deux groupes de bourgeois motivés, les Amis de Lardebran et les Amis de la Cabane de Santa Maria, avec qui des conventions d'utilisation ont été signées. La cabane de Lardebran est accessible été comme hiver à la location, alors que l'utilisation de Santa Maria demeure privée.

● DES FINANCES SAINES

Le graphique ci-dessous montre les principaux éléments financiers des comptes bourgeoisiaux sur les 10 dernières années.

● UNE CONTRIBUTION AUX LOISIRS ET AU TOURISME

Les terrains de la Bourgeoisie accueillent des infrastructures communales dédiées aux loisirs des résidents et à l'offre d'activités touristiques, telles que des pistes de ski, des sentiers pédestres et de VTT, une partie de l'Espace Bozon ou encore la Gouille des pêcheurs.

Le restaurant de l'Étable à Sigeroulaz, un bâtiment qui a été l'objet du dernier investissement majeur de la Bourgeoisie, constitue également une offre de restauration appréciée de la destination de Vercorin.

LE PROJET

Actuellement, ce sont les 5 mêmes personnes qui composent le conseil municipal et le conseil bourgeoisial. Sur mandat du conseil municipal, la commission bourgeoise a lancé un projet de séparation de ces deux conseils. Les 200 signatures nécessaires ayant été récoltées, la commission demande donc à la municipalité :

- **d'organiser un scrutin bourgeoisial** pour voter sur la création d'un conseil bourgeoisial séparé ;
- si la séparation est acceptée, que le nouveau conseil bourgeoisial soit composé de **5 membres**.

Pour que vous puissiez vous forger une opinion avant cette votation, les principaux enjeux du scrutin sont listés ci-après, sous la forme de question-réponse.

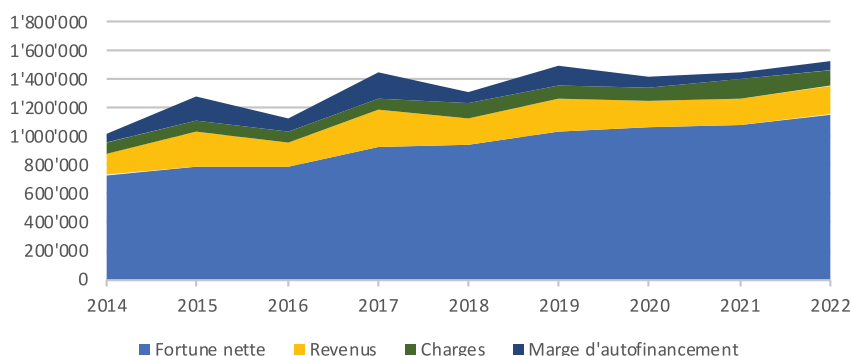
Pourquoi demander la séparation des conseils ?

Cette séparation permettra à un conseil de se charger spécifiquement de la gestion du patrimoine bourgeoisial, de mettre en valeur les biens existants et d'en faire la promotion, tout en maintenant des synergies avec la commune. Par ailleurs, un conseil séparé garantira la présence de bourgeoises et bourgeois à la table de l'exécutif bourgeoisial. De plus, la Fédération des Bourgeoisies Valaisannes encourage les bourgeoisies à élire leur propre conseil depuis plusieurs années déjà.

Est-ce que la Bourgeoisie peut se permettre d'assurer seule son avenir ?

La Bourgeoisie bénéficie d'une situation financière saine qui lui a permis d'assumer les investissements nécessaires à la valorisation de son patrimoine ces dernières années. Les contrats de location existants sous forme de DSDP assurent des revenus fixes. Plusieurs de ces contrats arriveront à échéance durant les deux prochaines décennies. Leur renouvellement pourrait être la source de revenus complémentaires intéressants. Avec une bonne maîtrise des charges, la Bourgeoisie peut rester financièrement indépendante.

Finances de la Bourgeoisie



Comment l'organisation sera-t-elle mise en place au niveau administratif ?

Une bonne collaboration avec le conseil municipal est essentielle. Sur la base des accords déjà existants, cette entente sera formalisée par des conventions qui devront notamment régler la mise à contribution du personnel administratif, comptable et technique de la commune ; la participation de la commune à l'entretien des routes, chemins d'accès et propriétés de la Bourgeoisie ; l'utilisation conjointe des locaux et des terrains ; la répartition des flux financiers communs. Ces accords seront ensuite entérinés par les deux nouveaux conseils.

Pourquoi un conseil bourgeoisial à 5 personnes ?

A la suite d'une consultation réalisée auprès des différents partis communaux et en accord avec le conseil municipal, la commission propose un conseil bourgeoisial à 5 membres. Cette composition doit permettre une juste représentation des forces politiques en présence. La Bourgeoisie bénéficiera également des ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre de cette nouvelle organisation. En fonction de l'évolution de la gestion des affaires bourgeoisiales, il sera possible de revoir l'effectif du conseil lors d'une prochaine législature.

Comment le conseil bourgeoisial sera-t-il élu ?

Lors des élections de l'automne 2024, les bourgeois domiciliés sur la commune pourront élire les membres du nouveau conseil. Pour la première élection d'un conseil bourgeoisial séparé, l'élection doit être organisée au système proportionnel (législation cantonale).

Combien cela va-t-il coûter à la Bourgeoisie ?

Le but est de maintenir les frais de gestion de la Bourgeoisie à un niveau quasi identique aux montants figurant dans les comptes des dernières années, avec une rémunération de base à forfait pour les membres du futur conseil, ainsi qu'une rétribution horaire pour d'éventuelles tâches supplémentaires. Si ce montant devait augmenter, le conseil en place devra veiller à ce qu'il reste proportionnel aux activités et revenus de la Bourgeoisie. Dans tous les cas, ces montants seront validés par l'Assemblée bourgeoisiale dans le cadre des budgets à venir.

Que va devenir la commission bourgeoisiale ?

Si un conseil bourgeoisial est élu, la commission bourgeoisiale, telle que nous la connaissons aujourd'hui, sera dissoute. Cependant, le nouveau conseil bourgeoisial pourra décider de créer des commissions, comme le fait la municipalité.



Auteur : La Commission bourgeoisiale, période 2021 – 2024

Président
Membre
Membre
Membre
Membre

Fabien Perruchoud
Amélie Nanchen Devanthery
Christophe Perruchoud
François Perruchoud
Ludovic Perruchoud



LE CADRE LÉGISLATIF ACTUEL

Vous trouvez ci-dessous quelques éléments du cadre légal auquel est soumise la Bourgeoisie.

Loi sur les communes (extrait)

1.2 Communes bourgeoises

Art. 48 Définition

1. La commune bourgeoise est organisée de la même façon que la commune municipale, en vue de la sauvegarde des intérêts des bourgeois et de l'accomplissement des tâches prévues à l'article suivant.

Art. 49 Attribution

1. Les attributions de la commune bourgeoise sont les suivantes:
 - a) l'octroi du droit de bourgeoisie ;
 - b) l'octroi de la bourgeoisie d'honneur ;
 - c) la tenue du rôle des bourgeois ;
 - d) la gestion de ses biens ;
 - e) l'accomplissement des services et la prestation des contributions fixées par les lois spéciales ;
 - f) la réalisation, dans la mesure de ses moyens, d'œuvres d'intérêt public.
2. Les principes de la gestion et de la jouissance des biens bourgeois sont fixés par la loi.

Art. 50 Organisation

1. Les organes de la commune bourgeoise sont:
 - a) L'assemblée bourgeoise, organe délibérant ;
 - a) Le conseil bourgeois, organe exécutif de trois à neuf membres au plus, ce nombre étant toujours impair.
2. L'assemblée bourgeoise se réunit au moins une fois par an. L'approbation du budget et des comptes peut intervenir lors de la même assemblée, celle-ci devant alors se tenir avant le 31 mars.

Art. 51 Absence de conseil bourgeois

1. La commune bourgeoise est administrée par le conseil municipal, au cas où l'assemblée bourgeoise n'a pas élu de conseil bourgeois.
2. Dans ce cas, l'assemblée bourgeoise nomme au début de la période administrative une commission composée de bourgeois.

Loi sur les bourgeoisies (extrait)

Art. 7 Conflits d'intérêts

1. En cas de conflits d'intérêts et lorsque les communes municipales et bourgeoises sont administrées par le même conseil, celui-ci ne peut prononcer une décision engageant la bourgeoisie qu'avec le préavis de la commission bourgeoise.

Loi sur les droits politiques (extrait)

Art. 13 En matière bourgeoise

1. Peuvent voter en matière bourgeoise
 - a) Les bourgeois jouissant des droits civiques, domiciliés dans la commune où ils possèdent la bourgeoisie ;
 - b) Les bourgeois domiciliés dans le canton qui en ont manifesté l'intention par écrit au président de la bourgeoisie ; cette déclaration reste valable pour toute la période administrative en cours. Toutefois, seuls les bourgeois domiciliés dans la commune peuvent participer aux élections.
2. Ils ne peuvent participer aux élections et votations que dans une seule commune bourgeoise.

Art. 184 Institution d'un conseil bourgeois séparé

1. Dans l'année de renouvellement des autorités communales, mais au plus tard le 1er mai de l'année électorale, le cinquième des citoyens habiles à voter en matière bourgeoise (art. 13 al. 1 let. b) peut déposer, au greffe municipal, une requête demandant la création d'un conseil bourgeois séparé. La demande doit mentionner le nombre de conseillers bourgeois souhaité.
2. La votation a lieu au plus tard le 30 juin de cette même année et la majorité des votants décide si elle veut nommer un conseil bourgeois séparé (vote à l'urne).
3. La séparation des deux conseils une fois acquise est maintenue jusqu'à décision contraire des citoyens bourgeois. La procédure des alinéas 1 et 2 est applicable.
4. Lors de la formation d'un conseil bourgeois, l'élection de celui-ci est organisée par le conseil municipal. Celui-ci assume la gestion des affaires bourgeoises jusqu'à l'entrée en fonction du conseil bourgeois fixée au premier jour de l'année qui suit son élection.

INFORMATION SUR LE PROJET DE SÉPARATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET BOURGEOISIAL

Mercredi 1^{er} mai 2024 à 19h00
Salle polyvalente de Vercorin

TABLE RONDE À L'ATTENTION
DES BOURGEOISES ET BOURGEOIS
DE CHALAIS

Territoire

INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI

SECTEUR DE RÉCHY

Le Valais compte un grand nombre de villages anciens et de bâtiments patrimoniaux, qui ont forgé notre identité et contribuent à la renommée du Canton. Ce patrimoine bâti témoigne des méthodes de construction traditionnelle et de l'évolution de la société. C'est pourquoi la législation fédérale (LPN) et cantonale (LcPN) exige que les communes prennent des mesures afin de préserver l'intégrité et l'authenticité de ce patrimoine.

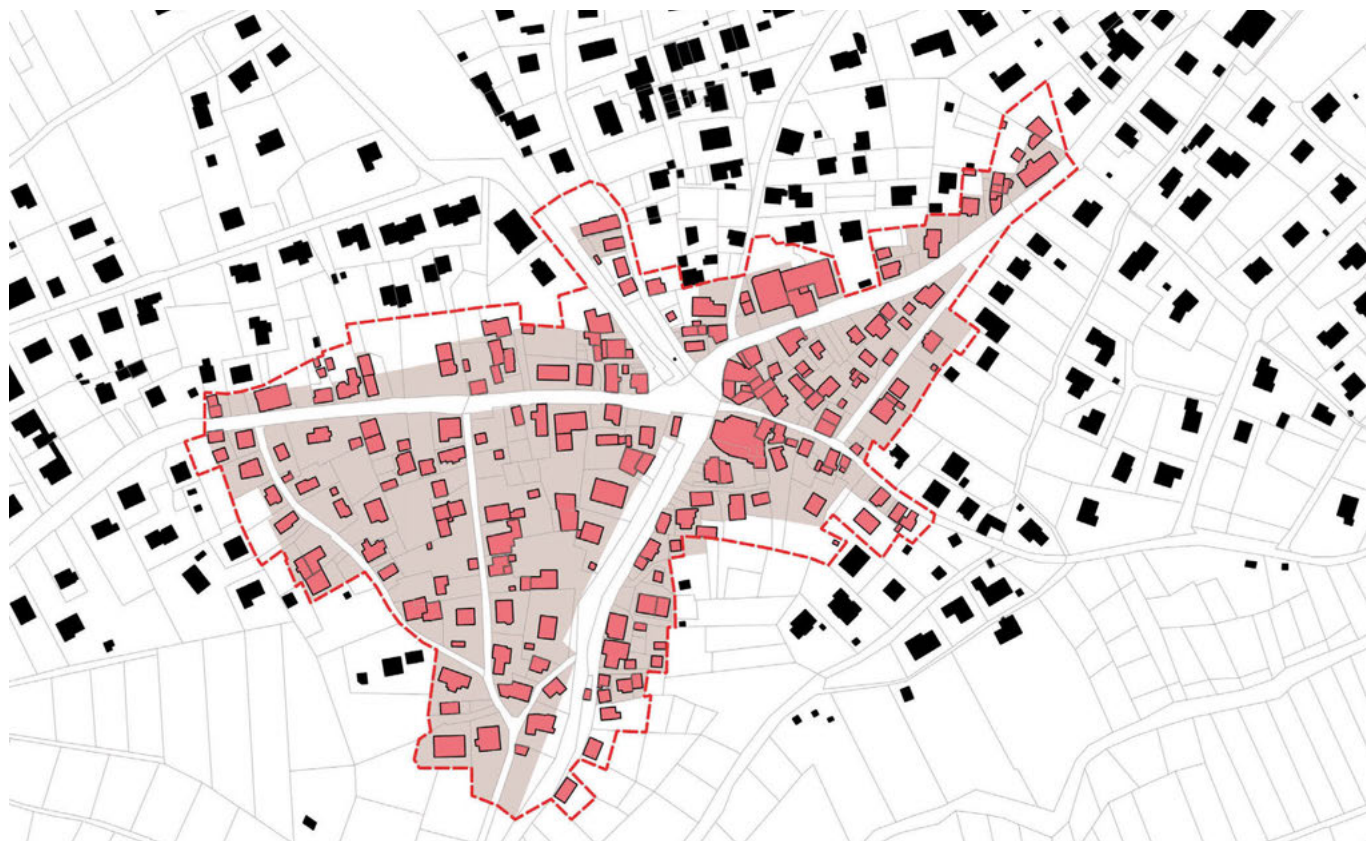
Dans le cadre de la révision du PAZ / RCCZ, la commune de Chalais a identifié la nécessité de réaliser un inventaire du patrimoine bâti pour ses villages et hameau, considérés comme sites d'importance régionale et locale. Après avoir réalisé les inventaires de Vercorin en 2020-2021 et Chalais en 2022-2023, c'est au tour du village de Réchy en 2024.

Pour rappel, l'inventaire est un outil de connaissance et de gestion des constructions existantes qui est prévu par la loi cantonale (LC art. 18 et OC art. 12). Il est réalisé par les communes, avec l'aide d'un mandataire externe, puis homologué par le Canton. L'inventaire permet de classer les constructions selon leurs qualités historiques. Il permet également d'édicter des règles pour encadrer la transformation et la rénovation des bâtiments anciens, et de préciser les marges de manœuvre pour les propriétaires.

L'inventaire se compose d'une fiche A4 pour chaque bâtiment du village, comportant un plan de situation, des photographies, un bref descriptif, ainsi qu'une évaluation de la valeur patrimoniale de l'objet (notes 1 à 7, selon le même barème pour toutes les communes valaisannes). **Pour récolter les informations utiles, une visite sur place de chaque objet est réalisée par les mandataires. Celle-ci se limite à l'enveloppe extérieure des bâtiments (façades, toiture) et à leurs abords. Ce travail sera réalisé durant les mois de mai, juin et juillet 2024.**

L'inventaire communal s'inscrit dans une démarche globale de préservation et de valorisation du patrimoine. La Commune peut également décider d'octroyer des subventions financières aux propriétaires des bâtiments sur la base de l'inventaire, afin de compenser les éventuels surcoûts liés aux exigences de conservation.

Dans les communes dont le taux de résidences secondaires est supérieur à 20%, la loi fédérale (LRS) prévoit la possibilité de transformer certains objets classés ou caractéristiques du site en résidence secondaire. C'est l'inventaire communal qui permet de définir les objets concernés par cette mesure.



VIE LOCALE

PROMOTION CIVIQUE CLASSE 2005

Chaque année, la Commune marque d'une petite cérémonie l'entrée dans la vie publique de ses jeunes citoyennes et citoyens.

Bienvenue dans la vie citoyenne et plein succès pour votre avenir !



JACQUELINE CHRISTEN A FÊTÉ SES 90 ANS

Jacqueline Christen, nom de jeune fille Juillard, est née le 19 novembre 1933 à Ayent, dans une grande famille. Sa maman a mis au monde 19 enfants, ce qui a développé chez Jacqueline un grand sens de la famille et du dévouement.

Très tôt, elle part travailler dans différents coins de Suisse pour aider ses parents. En 1954, elle trouve un emploi à Réchy au café du Parc. C'est là qu'elle rencontre René Christen, qui deviendra son époux en avril 1955. De leur union, naîtront 2 enfants, Danièle en 1956 et Jean-Paul en 1958.

Sa vie sera faite de petits bonheurs et de grandes épreuves.

En 1959, René subira une greffe de la colonne vertébrale au CHUV. Celle-ci lui laissera de graves séquelles pour sa santé. Jacqueline assurera dès lors une grande partie du dur travail de la campagne.

Durant leurs 62 ans de mariage, ils auront toujours su faire face ensemble à l'adversité et à la maladie.

En août 2017, René décède après une vie de souffrances supportées avec un courage exemplaire. Huit mois plus tard, en mai 2018, elle perd sa fille Danièle d'un cancer.

Malgré toutes ses épreuves, Jacqueline a toujours donné la priorité à sa famille, ses enfants, ses 4 petits-enfants et ses 4 arrière-petits-enfants qu'elle a gâtés de son amour.

En septembre 2023, après deux hospitalisations durant l'été, elle prend conscience qu'il n'est plus possible pour elle de rester à la maison.

Elle entre alors à la maison St-François à Sion, où elle a fêté ses 90 ans le 19 novembre en présence de sa famille.

LE FONDS PICTURAL ET HISTORIQUE DE LA COMMUNE S'ENRICHIT

MERCI M. HENRI MARIN !

Le 3 novembre passé, la Commune a eu le privilège de recevoir des mains de M. Henri Marin un tableau représentant **Joseph Gall Perruchoud** (1803-1886). Peint en 1850, ce portrait est l'oeuvre de Brouchoud, un artiste domicilié à Saint-Léonard, qui mettait son talent au service des familles aisées et des paroisses.

Le retour de ce tableau est en soi une aventure. Un descendant direct de Joseph Gall l'avait confié à la Banque cantonale du Valais dans les réserves de laquelle il fut oublié. Avisé, Henri Marin a multiplié les efforts et les négociations pour le rapatrier. Il l'a fait restaurer généreusement à ses frais.

Qui est Joseph Gall? Il appartient à l'une des familles les plus importantes de l'époque, dotée de grands biens et assumant des fonctions politiques importantes. Il est en effet le frère de Jean-Chrétien Perruchoud (1792- 1871), député, vice-grand châtelain, lui-même fils de Jean-Chrétien, (1766-1835), personnage d'envergure. Les deux Jean-Chrétien, père et fils, comptent parmi les fondateurs de la confrérie de la chapelle de Réchy. Joseph Gall a vécu dans l'ombre de son frère, mais, fidèle à la tradition familiale, il a assumé une fonction publique, celle de juge substitut de la commune. En 1841, il a épousé Euphémie Rossier de Chippis. En 1847, aux côtés de ses frères Boniface et Chrétien, il participa à la guerre du Sonderbund. Forte d'une soixantaine de soldats, l'expédition chalaisarde revint de Lucerne transie et affamée. Au nombre des vaincus, les Chalaisards s'empressèrent d'envoyer une ambassade à Sion pour solliciter l'indulgence du parti vainqueur.

Lors de la soirée du 3 novembre, Henri Marin a présenté aussi le portrait d'Euphémie Rossier. Par la grâce de la peinture et d'un sort qui leur a épargné de disparaître dans les héritages successifs, mari et femme se retrouvaient côte à côte. Représentée en 1850 par le même Brouchoud, Euphémie est ravissante dans l'éclat de ses trente-trois ans, les joues colorées d'un délicat incarnat, portant un beau et riche vêtement de fête.

Mais il y avait plus encore : à côté du couple, Henri Marin a pu exposer deux autres portraits : ceux du frère de Joseph Gall, à savoir Jean Chrétien précédemment mentionné, et de son épouse Julienne Peter. Une sacrée réunion de famille habituellement placée sur l'un des murs de la salle du Châtelain à la Maison bourgeoise! A laquelle il faut ajouter – the last, but not the least - le portrait de leur fils Emmanuel (1818-1884), curé de Saint-Martin, Vercorin et Chalais, tableau qui se trouve lui aussi à la maison bourgeoise.

Par son opiniâtreté, ses relations et sa passion pour le patrimoine communal, Henri Marin nous permet de compléter l'histoire de la Commune. Le portrait de Joseph Gall sera placé dans une salle de la maison bourgeoise de Vercorin, à proximité immédiate du chalet bâti par ses parents.

De tout coeur, nous remercions Henri Marin qui, une fois de plus, témoigne de sa générosité et de son attachement à notre patrimoine. Nos remerciements vont aussi à ceux qui ont oeuvré à leur manière au retour de ce tableau sur nos terres, et plus largement à tous ceux qui s'impliquent dans la conservation de notre passé.

Nicolas Perruchoud
Commission du patrimoine



PRÉSENTATION

LA SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE DE CHALAIS



PRÉSENTATION

Soucieux du développement physique et moral de la jeunesse, c'est le 27 juillet 1919 que dix-neuf jeunes gens se réunissent à la maison bourgeoise de Chalais pour fonder une section de gymnastique dont la devise est « Patrie – Force – Amitié ».

En quête d'un lieu d'entraînement, c'est en 1920 que les membres solidaires contractent un emprunt destiné à la construction d'une halle de gymnastique. Cette même année, la section de Chalais, sous la présidence d'Edouard Devanthéry, organise la première fête régionale de gymnastique.

En 1928 est née une section pupilles qui deviendra vite la pépinière de futurs gymnastes. A ce moment-là, la gymnastique était encore un sport réservé uniquement aux garçons. C'est seulement en 1961 que les tendances changent et que les jeunes filles rejoignent la société.

En 1945, Edmond Rudaz prend la présidence de la section et apporte un nouveau souffle à la société qui, portée par un enthousiasme débordant, se lancera dans la rénovation de sa salle de gym. Puis, en 1947, la société participe à sa première Fête fédérale à Berne.

En 1973, un incendie réduit malheureusement à néant tous les efforts fournis pour la rénovation de la salle. Le président

de la Commune ayant proposé la construction d'une salle polyvalente, le comité de la gym décide de vendre son ancienne salle. Dès lors, la voici parée pour exercer son sport dans des conditions optimales et obtenir de meilleurs résultats.

C'est en 1986 que les petites pupillettes remportent le titre de Championnes valaisannes à Monthey. La société connaîtra son apogée en 1988. En effet, cette année-là, le groupe des petites pupillettes, qui compte alors 25 gymnastes, sous la direction de Manuela Pont, remporte la Coupe Suisse Jeunesse et ramène avec fierté la Coupe au village. La même année, Annick Charbonnet est Championne valaisanne au Test 3 en gymnastique.

En 1991, le groupe des petites pupillettes s'empare de la première place au classement général de la Fête régionale de Bramois. Les Actives présentent, à l'occasion du 70e anniversaire de la société, le French Cancan et se rendent la même année à Lucerne pour la Fête fédérale. Cette section est accompagnée du groupe des dames qui ont pour coutume de voyager et d'animer les différentes sorties. C'est sous l'impulsion de Marie-Jo Antonin qu'elles se rendent à plusieurs reprises à la Gymnaestrada.

Dans les années 30, la société organise le bal de carnaval et c'est en 1996 que pour la première fois, la Société de gym organise le Carnaval Chalaisard sur 3 jours en collaboration



avec la Société des jeunes. Et c'est en juin 2001 qu'un comité, composé de 5 membres de chaque société, est créé pour l'organisation de cette fête qui remporte chaque année un franc succès.

En l'an 2000, la Société organise la dernière fête régionale du Valais central à Chalais. La fête fut belle dans tous les sens du terme. A partir de 2002, petite révolution, la Société n'a plus de président mais continue son petit bonhomme de chemin, composée uniquement d'un comité de 5 personnes.

2011 fête cantonale jeunesse sur le site de Bozon.

En 2019, la société fête ses 100 ans. Plusieurs manifestations sont mises sur pied.

Une journée réservée pour nos jeunes gymnastes qui ont passé leur après-midi au parc d'attractions **Monstrofun** suivi d'une boum et d'un souper au mois d'avril.

Un repas est partagé avec les anciens présidents et les membres d'honneur ainsi que les moniteurs et monitrices.

En mai, un Souper Cabaret, animé par d'anciennes gymnastes, des groupes de Gym-Hommes et Gym Pour Tous ainsi que des moniteurs et monitrices, suivi d'un bal avec un DJ était organisé pour tout le monde. Une soirée qui a connu un grand succès!

En novembre, nous avons reçu dans notre salle de gymnastique, l'assemblée des délégués de Gym Valais-Wallis.

En décembre, pour clôturer, nous avons organisé une fenêtre de l'Avent.

Aujourd'hui, cette société dynamique est bien implantée dans le village. Forte de près de 270 membres environ, dont 65 âgés de 2 à 14 ans, elle propose aux différentes générations de se dépenser harmonieusement en pratiquant leur sport favori. Parents-enfants, Gym infantine, Jeunesse, Agrès individuels, Gym-Fit, Gym Pour Tous, Gym-Hommes et Gym-Douce,



un programme varié afin que tout le monde puisse y trouver son compte!

Cette société va fièrement de l'avant, dirigée par un comité composé de cinq personnes ainsi que 19 monitrices et moniteurs. Ils ont pu voir, au fil des années, que la société s'était agrandie et les valeurs telles que le fair-play, l'amitié et le plaisir d'être ensemble se sont perpétuées à travers les générations. Nous avons célébré durant ces dernières années une nouvelle étape dans l'histoire de notre société. Cette histoire, les comités en sont fiers et ils souhaitent continuer à écrire ses pages encore longtemps.

Enfin, pour reprendre les mots de Freddy Devanthery, président du comité d'organisation de ce 100e qui fête en 2023 30 ans de monitariat: « Un siècle c'est long et c'est court, mais voilà 100 ans que notre société fait partie de la grande famille de la gymnastique, qui est l'un des sports de masse le plus fréquenté en Suisse. Merci à nos membres fondateurs, à tous les membres qui depuis 100 ans ont contribué et contribuent toujours à maintenir la gymnastique pour le bien-être de nos jeunes et moins jeunes sportifs dans le patrimoine des sociétés Chalaisardes. »

Le comité de la société de gymnastique

INFOS PRATIQUES

CHALAIS INFO

ESPACE VIE LOCALE, ASSOCIATIVE ET HABITANTS

N'hésitez pas à nous communiquer vos projets, histoires, photos ou anecdotes, deux pages des prochains Chalais Info seront consacrées à la mise en lumière de notre vie locale, associative et de ses habitants.

Contact: presidence@chalais.ch

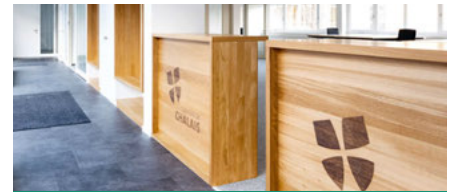


<https://www.facebook.com/chalais.ch>

Page Facebook officielle
de la commune de Chalais

Abonnez-vous à la page

Actus & Infos à suivre et à partager



ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat communal.

HORAIRES D'OUVERTURE

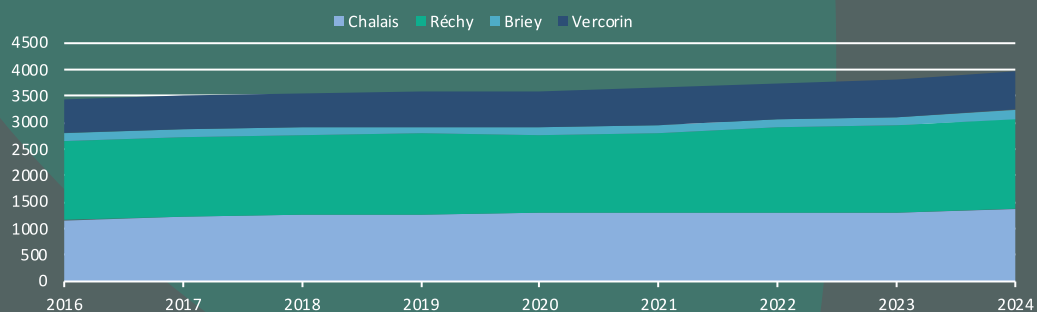
Lundi, mercredi et vendredi
de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Rue de l'Église 10b
3966 Chalais

Tél. 027 459 11 11
info@chalais.ch
www.chalais.ch

EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA COMMUNE (NOMBRE D'HABITANTS AU 1^{er} JANVIER)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Commune	3'442	3'499	3'566	3'575	3'589	3'647	3'739	3'816	3'970
Chalais	1'166	1'239	1'258	1'278	1'285	1'282	1'288	1'312	1'368
Réchy	1'486	1'478	1'493	1'504	1'483	1'526	1'621	1'652	1'706
Briey	154	160	154	148	151	158	145	150	166
Vercorin	636	622	661	645	670	681	685	702	730



CHALAIS INFO - BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL DE CHALAIS, N° 7, MARS 2023

Edition Administration communale de Chalais, Route de l'Église 10b, 3966 Chalais

Graphisme Grand & Partenaires

Photos Merci à Laurent Borella

Composition et Impression Schoechli Impression & Communication

Tirage 1850 exemplaires



COMMUNE DE
CHALAIS